

14 - 16
ans

Dispositif ARGENT DE POCHE



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de la part :

- Du jeune,
- Du représentant légal,
- Des élus,
- Des agents des services municipaux qui participent au dispositif.

Ce contrat présente les règles qui s'appliquent lors de la réalisation des chantiers qui lui seront confiés.

● PONCTUALITÉ & ASSIDUITÉ

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Si j'arrive en retard, je ne pourrai pas participer au chantier.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.
- Je préviens la Mairie en cas d'absence ou de retard le plus rapidement possible.

● PÉRIODICITÉ DE L'ACTIVITÉ

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h.
- La semaine précédant le chantier, je serai invité à une rencontre avec les encadrants et les élus en charge du dispositif afin que l'on me présente les travaux qui me seront confiés et que je rencontre les autres participants.

● RÉALISATION DES CHANTIERS

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers prévus.
- Je devrai me présenter sans objet de valeur (bijoux, ...)
- Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'utilisation de mon téléphone portable est strictement interdite dès mon arrivée et ce jusqu'à mon départ du chantier. Mon téléphone devra être éteint ou placé sur messagerie. La prise de photos ou de vidéos durant l'activité est interdite.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de casse de tout objet personnel non indispensable pour le chantier.
- La consommation de tabac, d'alcool et autres substances illicites est strictement interdite.

● QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET COMPORTEMENT

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

- Je n'hésite pas à demander des explications ou de l'aide quand j'en ai besoin.
- Je suis poli(e) avec mon entourage : les encadrants, les passants, les autres participants au chantier
- Durant l'activité, je veille à ne pas déranger les résidents des habitations près desquelles je travaille.
- Je respecte le matériel que l'on me confie. Quand nécessaire, je le lave et le range quand le chantier est terminé.
- A la fin du chantier, je remets à l'encadrant, tout le matériel qui m'a été prêté.

● ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

- À fournir les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaire au chantier (gants, gilet jaune, lunettes de protection...)
- À prévenir un responsable légal du jeune en cas de problème sur le chantier (retard, accident, annulation...)
- À encadrer les chantiers par un agent municipal (sécurité, consignes ..)
- À proposer des chantiers adaptés à l'âge des jeunes

● SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE

- Non indemnisation du chantier pour lequel je n'ai pas respecté les consignes (retard, absence, sécurité) ou que mon comportement n'a pas été satisfaisant.
- En cas de problème sur un chantier, les élus et les encadrants se réservent le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche ». Cette décision fera suite à un échange avec le jeune et un responsable légal.

● INDEMNISATION DE LA MISSION

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier de 3h entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€ .
- Cette somme me sera versée par virement bancaire sur mon compte à la fin du mois. (Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte d'un responsable légal).
- À l'issue du chantier, lors d'un pot offert par les élus, je recevrai une attestation de participation et je pourrai remplir la fiche bilan du chantier.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont présentées.

Fait à Sainte Gemmes sur Loire, le

Signature du participant, avec la mention « Lu et Approuvé »

Signature du responsable légal, avec la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant de la mairie